



Notaire veut se décharger d'un dossier en cours, en a t il le droit ?

Par **MickaelC**, le 24/05/2021 à 21:36

Bonjour,

Nous souhaitons acheter une maison sinistrée par un incendie. Le notaire peine à récupérer les papiers du vendeur (banque, assurance) et souhaite se décharger du dossier après 8 mois. Est ce que nous pouvons nous y opposer ?

Merci d'avance.

Par **Marck.ESP**, le 24/05/2021 à 21:50

Bonsoir

Un tel cas est assez rare, je vous conseillerais de prendre contact avec la chambre des notaires... vous gagnerez du temps.

Par **Tisuisse**, le 25/05/2021 à 06:23

Bonjour,

Votre Chambre Départementale des Notaires va vous trouver un autre notaire plus consciencieux. Si vous laissez votre dossier chez le notaire actuel, celui-ci fera traîner les choses et ne suivra pas votre dossier de façon sérieuse.

Par **beatles**, le 25/05/2021 à 11:58

Bonjour,

Article 3.2.3 du règlement national du notariat ([CSN](#)) :

[quote]

Le notaire est tenu de prêter son ministère lorsqu'il en est requis, sauf à le refuser :

- pour l'établissement d'actes ou de conventions impliquant des personnes ne paraissant pas jouir de leur libre arbitre,

- pour l'élaboration de conventions contraires à la loi, frauduleuses ou qu'il sait inefficaces ou inutiles.

[/quote]

Cdt